

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DASES 115 G Subvention et convention dans le cadre de la politique de la ville avec l'association Centre Alpha Choisy (13e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), souscrit entre la Ville de Paris et l'Etat, et son avenant de prorogation pour la période 2011-2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution au titre de l'année 2012 d'une subvention d'un montant total de 20.000 euros, dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs, à l'association Centre Alpha Choisy pour deux actions de formation sociolinguistique extensive et une action de médiation sociale dans des sites de la politique de la ville (13e et 18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Centre Alpha Choisy, 27 avenue de Choisy (13e), pour une action de formation sociolinguistique extensive et une action de médiation sociale dans le site de la politique de la ville du 13e arrondissement, et pour une action de formation sociolinguistique extensive dans le site de la politique de la ville Porte Montmartre - Amiraux Simplon dans le 18e arrondissement, pour l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 20.000 euros est attribuée à l'association Centre alpha Choisy (X00067 - 9865) pour ces trois actions, au titre de 2012, répartie comme suit : 9.000 euros pour l'action de formation sociolinguistique dans le site de la politique de la ville du 13e arrondissement (2012-02776), 7.000 euros pour l'action de médiation sociale dans le site de la politique de la ville du 13e arrondissement (2012-01794), et 4.000 euros pour l'action de formation sociolinguistique dans le site de la politique de la ville Porte Montmartre - Amiraux Simplon dans le 18e arrondissement (2012-01939).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34015, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.